

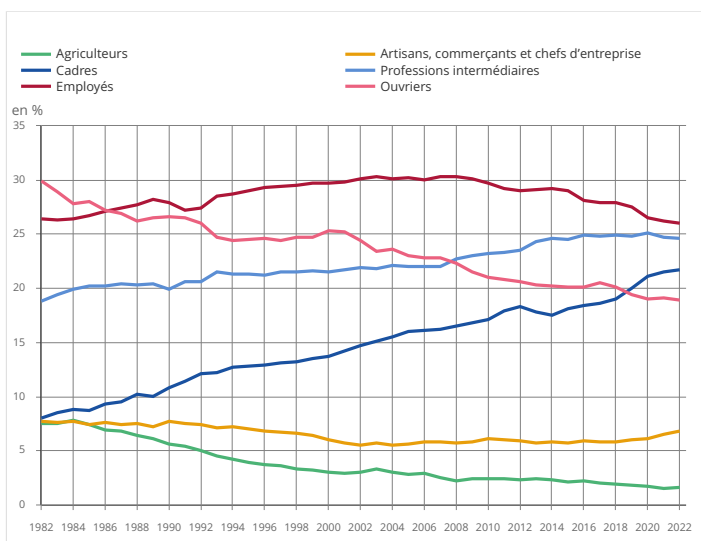


En 40 ans, la part cumulée des agriculteurs et des ouvriers a diminué de près de la moitié, celle des cadres a presque triplé. Les employés restent la catégorie socioprofessionnelle majoritaire ; les trois quarts sont des femmes et le temps partiel y est très répandu, notamment sur les postes peu qualifiés. Les agriculteurs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise travaillent davantage et plus souvent selon des horaires atypiques que les autres professions. Parmi les salariés, les employés sont les plus nombreux à travailler le week-end, alors que les ouvriers travaillent plus souvent la nuit.

La moitié des personnes en emploi exercent une profession d'employé ou intermédiaire

En 2022, parmi les personnes en emploi vivant en France hors Mayotte, 26,0 % sont employées, 24,6 % relèvent des professions intermédiaires, 21,7 % des cadres ou professions intellectuelles supérieures et 18,9 % des ouvriers. Moins nombreux, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise représentent 6,8 % des personnes en emploi, et les agriculteurs exploitants 1,6 % (figure 1).

Figure 1 - Répartition des personnes en emploi selon le groupe socioprofessionnel, de 1982 à 2022



Lecture : En 1982, 7,5 % des personnes en emploi étaient des agriculteurs.
 Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT.
 Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

La part des ouvriers et des agriculteurs a fortement diminué depuis 1982

En 40 ans, la part des ouvriers a baissé de façon continue, passant de 29,9 % en 1982 à 18,9 % en 2022, majoritairement du fait d'une baisse marquée de la part des ouvriers peu qualifiés parmi les personnes en emploi [Insee, 2023]. Il en est de même pour les agriculteurs : alors qu'ils représentaient 7,5 % des personnes en emploi en 1982, ils en représentent désormais moins de 2 %, en lien avec des forts gains de productivité sur la période et une augmentation de la taille des exploitations [Chardon et al., 2020].

Dans le même temps, du fait de l'élévation du niveau des qualifications et de la tertiarisation de l'économie, la part des cadres parmi les personnes en emploi a presque triplé sur la période, passant de 8,0 % en 1982 à 21,7 % en 2022.

Dans une moindre mesure, la part des personnes exerçant une profession intermédiaire a aussi augmenté sans discontinuer depuis 1982 (+6 points). Alors que la part des employés était 8 points au-dessus de celle des professions intermédiaires il y a 40 ans, elles sont similaires en 2022.

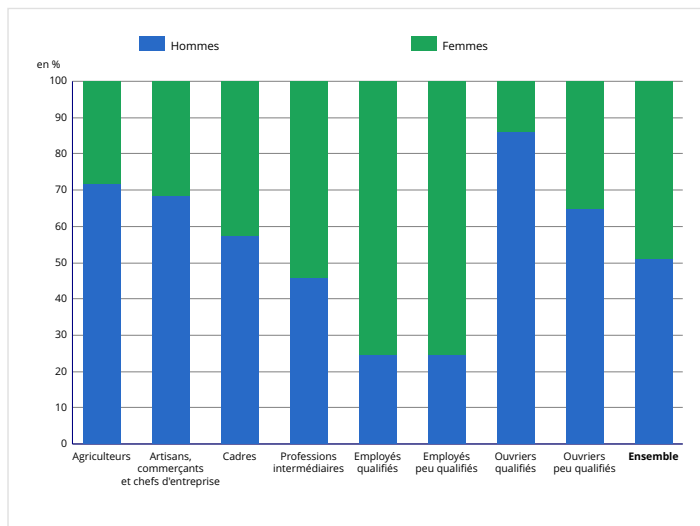
Durant cette période, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise a légèrement baissé de 1982 au début des années 2000 (-1 point), pour se stabiliser autour de 6 % jusque dans les années 2010, puis se redresser légèrement pour atteindre 6,8 % en 2022. Ces évolutions sont liées aux créations d'emploi dans les microentreprises depuis 2008.

Les trois quarts des employés sont des femmes

Les professions relevant du groupe socioprofessionnel des employés sont très féminisées : les trois quarts des emplois y sont occupés par des femmes (**figure 2**). La part des femmes est notamment plus élevée parmi les employés administratifs d'entreprise, de la fonction publique et des services aux particuliers, où plus de 8 personnes en emploi sur 10 sont des femmes. Les femmes sont également majoritaires parmi les professions intermédiaires, et plus particulièrement parmi celles de la santé et du travail social où elles représentent près de 8 personnes en emploi sur 10. À l'inverse, les ouvriers qualifiés sont très majoritairement des hommes (86 %). Dans une moindre mesure, les agriculteurs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ainsi que les ouvriers peu qualifiés sont aussi des professions très majoritairement masculines (avec entre 65 et 72 % d'hommes). Les hommes sont également légèrement surreprésentés parmi les cadres (57 %), alors qu'ils étaient très largement majoritaires en 1982 (78 %).

- Sexe
- Âge
- Diplôme
- Statut d'emploi

Figure 2a - Répartition par sexe des groupes socioprofessionnels en 2022



Lecture : En 2022, 71,9 % des agriculteurs en emploi sont des hommes.
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT.
Source : Insee, enquête Emploi 2022.

Les professions peu qualifiées sont davantage occupées par les plus jeunes

Les jeunes de 15 à 24 ans en emploi sont en moyenne moins diplômés que les autres jeunes de leur génération [Pénicaud, 2023]. Ils sont ainsi plus nombreux parmi les professions peu qualifiées : ils représentent 17 % des employés peu qualifiés et 21 % des ouvriers peu qualifiés, contre 10 % de l'ensemble de la population en emploi (**figure 2**). Les personnes de 50 ans ou plus sont quant à elles surreprésentées parmi les agriculteurs (55 %) et, dans une moindre mesure, parmi les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (41 %).

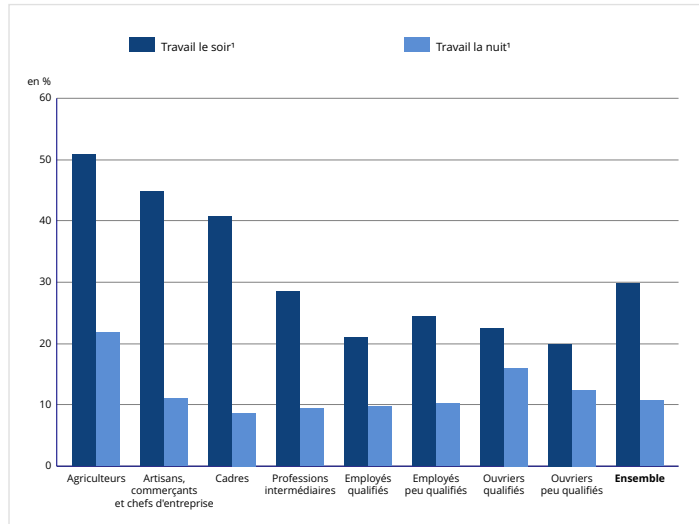
Dans près d'un quart des cas, les ouvriers peu qualifiés disposent d'un contrat à durée limitée, soit deux fois plus souvent que la moyenne (**figure 2**). C'est un peu moins souvent le cas des employés peu qualifiés, qui sont notamment deux fois moins souvent en contrat court (trois mois ou moins) que les ouvriers peu qualifiés.

Les agriculteurs sont essentiellement à leur compte, donc indépendants, tout comme les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Un cadre sur dix travaille également à son compte, ce qui est essentiellement le fait des professions libérales.

Les agriculteurs travaillent plus que les autres en horaires atypiques

Les agriculteurs ont plus souvent que l'ensemble des travailleurs des horaires atypiques : la moitié d'entre eux déclarent travailler le soir, 1 sur 5 travaille la nuit, et près de 9 sur 10 travaillent le week-end (**figure 3**). Par conséquent, ils travaillent plus que les autres : ils effectuent plus de 54 heures de travail en moyenne par semaine, soit 20 heures de plus que la moyenne des personnes en emploi.

Figure 3a - Travail le soir et la nuit selon le groupe socioprofessionnel en 2022



1. Au moins une fois durant les quatre dernières semaines travaillées.
 Lecture : En 2022, 50,8 % des agriculteurs en emploi travaillent le soir.
 Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT.
 Source : Insee, enquête Emploi 2022.

Dans une moindre mesure, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise travaillent plus fréquemment qu'en moyenne en horaires atypiques : 45 % d'entre eux déclarent travailler le soir et 72 % travaillent le samedi. 41 % des cadres travaillent également le soir, les plus nombreux à le faire étant les professeurs et professions scientifiques (57 %) ainsi que les professions de l'information, de l'art et des spectacles (59 %).

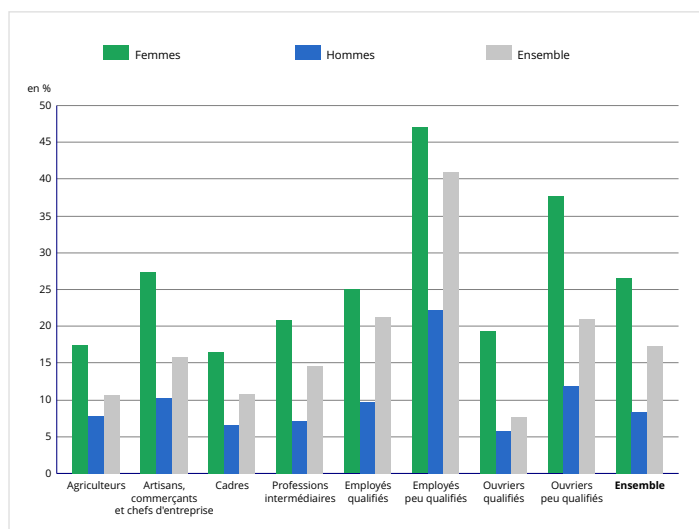
Parmi les autres groupes socioprofessionnels, les employés travaillent plus souvent le samedi que la moyenne (49 % contre 41 %) ; c'est notamment le cas des employés de commerce (82 % travaillent le samedi) et des policiers, militaires et agents de sécurité privée (69 %). Les ouvriers sont quant à eux plus nombreux que la moyenne à travailler la nuit (15 % contre 11 %) ; notamment, un quart des conducteurs du transport travaillent la nuit.

Les agriculteurs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise travaillent plus que les autres professions en horaires atypiques et le week-end. En tant qu'indépendants, ils peuvent, pour une très grande majorité d'entre eux, décider de leurs horaires de travail. C'est aussi le cas de 8 cadres sur 10 ; les autres catégories, très majoritairement salariées, n'ont pas cette latitude. Par ailleurs, plus de la moitié des cadres salariés télétravaillent, de nombreux emplois de cadres le permettant ; à l'inverse, moins de 1 % des ouvriers télétravaillent [Pénicaud, 2023].

41 % des employés peu qualifiés travaillent à temps partiel

En 2022, 17 % des personnes en emploi travaillent à temps partiel, avec de grandes disparités selon le sexe : 27 % des femmes travaillent à temps partiel, contre 8 % des hommes (figure 4). Le temps partiel est très répandu parmi les employés peu qualifiés (41 %), catégorie très féminisée. Une partie d'entre eux souhaiteraient travailler davantage : ce temps partiel s'accompagne donc d'un sous-emploi plus élevé que la moyenne (13 % contre 5 %).

Figure 4a - Temps partiel selon le groupe socioprofessionnel et le sexe en 2022



Lecture : En 2022, 17,5 % des agricultrices travaillent à temps partiel.
 Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT.
 Source : Insee, enquête Emploi 2022.

Le groupe socioprofessionnel des « **employés** » regroupe par exemple des secrétaires, des aides-soignants ou des assistants maternels agréés. Pour en savoir plus, voir [cette page](#).

Le groupe socioprofessionnel des « **professions intermédiaires** » regroupe par exemple des infirmiers, des enseignants titulaires du primaire ou des assistants commerciaux. Pour en savoir plus, voir [cette page](#).

Le groupe socioprofessionnel des « **cadres et professions intellectuelles supérieures** » regroupe par exemple des médecins ou des ingénieurs et cadres techniques de l'informatique. Pour en savoir plus, voir [cette page](#).

Le groupe socioprofessionnel des « **ouvriers** » regroupe par exemple des conducteurs de poids lourds, des maçons ou des cuisiniers. Pour en savoir plus, voir [cette page](#).

Le groupe socioprofessionnel des « **artisans, commerçants et chefs d'entreprise** » regroupe par exemple des exploitants de cafés et restaurant, des artisans du bâtiment ou des fleuristes. Pour en savoir plus, voir [cette page](#).


Le groupe socioprofessionnel des « **agriculteurs exploitants** » regroupe par exemple des éleveurs de bovins ou des viticulteurs et arboriculteurs. Pour en savoir plus, voir [cette page](#).

La définition d'un **emploi peu qualifié** se fonde, pour les ouvriers, sur celle des niveaux détaillés de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Pour les employés, la distinction est déterminée au sein de chaque profession, à partir du niveau et de la spécialité de formation des personnes qui l'exercent.

Le **sous-emploi** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont aussi incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple.

La **nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)** classe la population selon la profession actuelle (ou l'ancienne profession), le statut (salarié ou non), le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise pour les indépendants et, pour les salariés, la nature de l'employeur (public ou privé) et le niveau de qualification.

Pour en savoir plus

- > [Retrouver plus de données en téléchargement.](#)
- > [Site dédié à la nomenclature PCS](#) 
- > « [Activité, emploi et chômage en 2022 et en séries longues](#) », Insee Résultats, juin 2023.
- > Pénicaud É., « [Une photographie du marché du travail en 2022](#) », Insee Première n° 1941, mars 2023.
- > « [Portrait des professions](#) », Insee Résultats, janvier 2021.
- > Chardon O., Jauneau Y., Vidalenc J., « [Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes](#) », Insee Focus n° 212, octobre 2020.



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier